

Sommaire

Edito	5
ANRT :	6
INPT en Bref :	6
Gestion de l'école :	6
Cursus de la formation d'ingénieur :	7
Filières du cycle Ingénieur :	7
Règlements de l'école :	7
Formations complémentaires :	8
International :	8
Partenariats :	8
Stages :	10
Relations entreprises :	11
Carrière :	11
Association des élèves ingénieurs de l'INPT (AEINPT) ou (BDE) :	12
Association des lauréats de l'INPT : Horizons Telecom	12
Campus :	12
Centre de documentation :	13
Salles Informatiques / Internet :	13
Infirmierie :	13
Résidence :	14
Restauration :	14
Cafétéria :	14
Journée d'intégration des INE1	14
Parascolaire :	15
Clubs :	15
Evénements de l'école :	15
INE Meeting :	16
Forum GENI :	16
Sport :	16
Excursions :	16
Infos Pratiques :	17

Annexe 1	18
Préambule :	20
Annexe 2	26
CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES	26
CHAPITRE II : HEBERGEMENT	27
CHAPITRE III : RESTAURATION	27
CHAPITRE IV : INTERDICTIONS DIVERSES	28
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	29
Contacts utiles	38

Edito

Cher (ère) INPTiste,

Vous intégrez aujourd'hui l'Institut National des Postes et Télécommunications. Félicitations et soyez le (la) bienvenu (e) !

La direction, les enseignants, le staff administratif et technique de l'INPT sont très heureux de vous accueillir dans l'école du digital.

L'INPT a en effet lancé l'initiative « Go Digital By INPT » qui vise à mettre en place une offre de formation de qualité répondant aux besoins du marché et contribuant au développement de l'écosystème numérique de notre Royaume. Le cycle Ingénieur compte sept (7) filières conçues et structurées pour répondre aux attentes du marché. L'objectif est de vous conduire à une diversité de débouchés dans le monde du digital ou activités qui lui sont connexes.

Au cours de vos années à l'INPT, en contact permanent avec vos enseignants-chercheurs et le monde de l'entreprise, vous recevrez une formation diversifiée dans les nouveaux métiers du Digital.

Le présent livret a été créé pour faciliter votre vie d'étudiant (e) au sein de l'INPT. Vous y trouverez des informations pratiques ressources/infrastructures, règlement des études, vie culturelle, sportive, ...).

L'ensemble des équipes pédagogique et administrative s'est organisé pour vous apporter écoute et aide et vous offrir ainsi, les meilleures conditions d'apprentissage. Profitez pleinement de vos années au sein de l'INPT et faites de telle sorte qu'elles vous permettent de développer les ressources et les skills qui vous seront utiles demain.

Ensemble, nous continuerons d'asseoir l'INPT en tant qu'école de référence qui permet l'éclosion des meilleurs lauréats au service du développement de l'écosystème numérique.

L'INPT

ANRT :

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est un établissement public rattaché au Chef de Gouvernement. Créée en 1997, l'ANRT est chargée de la régulation et la réglementation du secteur des Télécommunications au Maroc. Parmi les principales missions de l'ANRT l'élaboration et l'adaptation du cadre juridique du secteur en collaboration avec le Gouvernement et l'instruction des licences ; la gestion des ressources rares, l'arbitrage des litiges, la régulation de l'interconnexion et des tarifs du service universel et la gestion du domaine «.ma ». L'INPT est une direction centrale de l'ANRT.

INPT en Bref :

L'INPT fait partie des plus grandes écoles d'ingénieurs au Maroc. Depuis 1991, elle forme des ingénieurs de haut niveau à travers un cursus pluridisciplinaire. L'INPT dispose aujourd'hui d'une notoriété bien établie et offre une formation de qualité qui répond parfaitement aux besoins du secteur des télécoms, des technologies de l'information et disciplines connexes. L'INPT s'investit également de plus en plus dans d'importants projets de recherche au niveau national et international et offre des prestations de formations continues pour le secteur.

Gestion de l'école :

L'INPT est géré par un Directeur assisté par 4 Directeurs Adjointes : le Directeur Adjoint des études, le Directeur Adjoint de la Recherche, le Directeur Adjoint des Stages et Relations avec les entreprises et le Directeur Adjoint de la Formation Continue ainsi qu'un Secrétaire Général.

- L'école dispose également d'un conseil d'établissement composé comme suit :
- Les membres de droit (Directeur, Directeurs Adjointes et Chefs de départements),
- Les membres élus : 11 enseignants, 2 représentants des étudiants, 3 représentants du personnel administratif,
- 4 représentants externes désignés par la tutelle de l'établissement.

Ce conseil statue sur les décisions importantes de l'école et est soutenu par des commissions permanentes : la commission de la recherche ; la commission pédagogique ; la commission du suivi du budget ; la commission de gestion du conseil ; la commission de formation continue et de partenariat et la commission de la vie estudiantine.

Cursus de la formation d'ingénieur¹ :

L'institut a lancé l'initiative « Go Digital By INPT » qui vise à mettre en place une offre d'enseignement et de formation de qualité répondant aux besoins du marché et contribuant au développement de l'écosystème du numérique dans une dynamique de transformation continue.

Ce nouveau positionnement est le fruit d'une démarche stratégique menée par l'INPT et d'une analyse prospective approfondie sur les besoins des entreprises marocaines et les tendances technologiques majeures à venir.

Pour concrétiser cette nouvelle vision, l'INPT a mis en place un cursus pédagogique avec 7 filières qui s'articulent autour de la data, de la sécurité des infrastructures et services numériques et de la transformation digitale des organisations.

Filières du cycle Ingénieur :

- Cyber sécurité et Confiance Numérique
- Ingénierie des Systèmes Ubiquitaires et Distribués – Cloud et IoT
- Ingénierie des Technologies de l'Information et de Communication Intelligentes
- Ingénierie logicielle avancée pour les services numériques
- Innovation et AMOA
- Sciences de Données
- Systèmes Embarqués et Services Numériques

Règlements de l'école :

L'INPT est régi par des règlements internes qui sont remis aux étudiants au moment de l'inscription :

- Le règlement intérieur des études du cycle ingénieur d'Etat de l'INPT.
 - Règlement des sanctions des absences non justifiées des INE.
 - Règlement des fraudes ou plagiat des INE.
 - Règlement des projets de Fin d'Etudes.
- Le règlement intérieur applicable aux résidents de l'INPT.
- Le règlement intérieur du Centre de Documentation.

Vous trouverez ces règlements en annexe de ce document. Tous les étudiants de l'INPT sont tenus de prendre connaissance des règlements de l'école et de les respecter.

1. Voir règlement intérieur du cycle des ingénieurs d'Etat en annexe 1 et Programme du cycle des Ingénieurs d'Etat en annexe 3

Formations complémentaires :

L'INPT offre des formations complémentaires avec possibilité de certification, ayant pour objectif de renforcer la professionnalisation du profil de ses élèves ingénieurs.

International :

Une expérience au niveau international est devenue aujourd'hui un impératif pour les recruteurs les plus exigeants. C'est pour cela que l'INPT redouble d'efforts pour offrir à ses étudiants de plus en plus d'opportunités de stages et de formations au niveau international à travers le développement des partenariats et accords de coopération avec des universités et écoles étrangères.

Les étudiants de l'INPT ont la possibilité de poursuivre leur 3ème année à l'étranger dans des établissements partenaires.

Par ailleurs, depuis Avril 2008, l'INPT est membre associé à la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)². Cette Adhésion lui permet de suivre les dernières évolutions en matière de formation d'ingénieurs, de tisser des relations avec d'autres membres de la CGE et de servir de point d'entrée au Maroc pour les écoles d'Ingénieurs étrangères désireuses de coopérer avec l'INPT.

Partenariats :

Afin de se positionner au mieux dans son environnement socioéconomique, l'école œuvre de manière continue au développement de ses partenariats aussi bien académiques qu'industriels. En effet, l'INPT dispose de nombreux accords de partenariats avec des écoles et universités de renommée ainsi qu'avec des acteurs importants dans l'économie nationale. Parmi les principaux partenaires de l'INPT :



². La CGE est une association des grandes écoles françaises. Créée en 1973, elle compte 265 membres dont les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce françaises les plus prestigieuses

Partenariats académiques nationaux :

- ENSIAS
- INSEA
- EMI
- ENSMR
- ESI
- UIR
- ENSAM
- ENSA
- ENSEM
- Facultés des Sciences
- Facultés des Sciences et Techniques

Partenariats académiques internationaux :

- IMT Atlantique
- INSA Rennes
- Université Laval
- Université de Bretagne Occidentale
- Télécom Saint Etienne
- ZUST
- Polytech
- INSA Centre Val de Loire
- Cukurova University
- ENSIMAG
- ESISAR
- IMT Lille Douai
- Télécom Paris
- Centrale Supélec
- Université de Nice
- INSA Lyon
- Ecole des Mines Saint Etienne
- ENSEEIHT
- Université de Cantabrie
- Phelma

Partenariats Entreprises

- OCP
- ORANGE
- INWI
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- BANQUE POPULAIRE
- HUAWEI
- ZTE
- NOKIA
- ERICSSON
- SOPRA BANKING SOFTWARE
- LEAR CORPORATION
- CGI
- AFD.TECH
- DELOITTE
- HPS
- CEGEDIM
- INTELICIA
- UMANIS
- NIMBLEWAYS
- SII
- BEAMTEL
- DATAPROTECT

Stages :

Les stages effectués au cours du cursus scolaire sont d'une grande importance pour le développement des compétences personnelles des élèves ingénieurs et pour leur épanouissement professionnel.

Ils constituent le point de départ pour le lancement d'une carrière réussie, c'est pour cela que les élèves ingénieurs de l'INPT sont vivement encouragés à rechercher des stages qui correspondent au mieux à leur vision du futur.

- **Stage de 1ère année :** Stage ouvrier

Le stage ouvrier, d'une durée de 4 à 8 semaines, a pour principal objectif de permettre aux élèves ingénieurs d'acquérir une expérience sociale au sein d'une entreprise, d'une association ou autre organisme de toute nature. Dans une démarche d'apprentissage et d'autonomie, ce stage doit être considéré comme un projet personnel. La responsabilité de recherche de ce stage incombe à l'élève ingénieur qui doit s'y atteler dès le début de l'année.

- **Stage de 2ème année :** Stage technique

Le stage technique, d'une durée de 4 à 8 semaines, a pour principal objectif de familiariser l'élève ingénieur avec les pratiques techniques dans l'entreprise. A l'issue du stage³, un rapport évalué par l'entreprise d'accueil ainsi qu'un enseignant est remis à la Direction. L'élève ingénieur est vivement encouragé à effectuer la recherche de son stage technique dès le début de l'année universitaire.

- **Stage de 3ème année :** Stage de projet de fin d'études (PFE)

Le PFE d'une durée d'au moins 4 mois est effectué au sein d'un organisme, au Maroc ou à l'étranger.

Pendant toute la durée du stage, l'élève ingénieur est encadré simultanément par un parrain de l'entreprise d'accueil et un enseignant de l'INPT.

A l'issue de son stage de PFE, l'élève ingénieur présente un mémoire de stage qui fait l'objet d'une soutenance devant un jury constitué d'enseignants de l'INPT et de représentants de l'entreprise d'accueil.

Le PFE a pour objectif de mettre l'élève ingénieur en contact avec le monde professionnel. Il permet de fournir un moyen pour juger l'aptitude du futur ingénieur à effectuer une recherche bibliographique relative au sujet, à organiser son temps et à travailler en équipe.

3. Les stages ouvriers et techniques font objet de "soutenance" devant un jury constitué d'au moins un enseignant.

Relations entreprises :

Afin de développer ses relations de partenariat avec les entreprises, l'INPT organise chaque année des activités en collaboration avec les entreprises partenaires.

Lors des «Rencontres Etudiants-Entreprise», l'INPT invite une ou plusieurs entreprises au campus afin de présenter leur domaine d'activité et prendre contact avec les étudiants. L'objectif principal est de développer des relations étroites avec les entreprises et de les impliquer davantage dans la formation ingénieur, ce qui facilitera l'insertion de nos lauréats.

Carrière :

La carrière professionnelle commence dès l'intégration à l'INPT. Elle comprend entre autres : la formation initiale en ingénierie, l'expérience personnelle développée à travers les activités de l'école ou à l'international, ainsi que l'expérience professionnelle acquise à travers les stages obligatoires de chaque année de votre cursus. Votre parcours durant les trois prochaines années vous permettra de développer vos compétences et de vous intégrer facilement dans la vie active.

Décrocher un diplôme de l'INPT, ouvrira certainement de nombreuses opportunités dans différents secteurs d'activités liés au digital. Les métiers de la data, des infrastructures et services numériques et de la transformation digitale des organisations sont très prisés. Il s'agit de :

- Cyber Sécurité Et Confiance Numérique (Ingénieur Confiance Numérique, Ingénieur Responsable de Sécurité des Systèmes d'Informations, Ingénieur Sécurité Réseaux, Ingénieur Sécurité Systèmes, Ingénieur Auditeur de Sécurité des Systèmes d'Informations)
- Ingénierie des Systèmes Ubiquitaires et Distribués – Cloud et IoT (Ingénieur de Développement de Logiciels, Ingénieur des Systèmes Ubiquitaires, Ingénieur de Big Data, Ingénieur d'Intégration, Ingénieur Système et Réseau, Ingénieur de Déploiement Cloud)
- Ingénierie des Technologies de l'Information et de Communication Intelligentes (Ingénieur des Infrastructures réseaux et services, Ingénieur des Systèmes de communication, Ingénieur qualification des réseaux)
- Ingénierie logicielle avancée pour les services numériques (Concepteur-Développeur logiciel, Ingénieur étude et développement, Architecte logiciel, Ingénieur développement Full-stack)
- Innovation et AMOA (Ingénieur ERP, Ingénieur CRM, Ingénieur SI SCM, Ingénieur BI & Analytics, Ingénieur AMOA, Ingénieur Entrepreneur, Consultant AMOA en BI)
- Sciences de Données (Consultant analyste de Bases de données, Ingénieur des Systèmes d'Informations, Consultant des Systèmes décisionnels, Ingénieur Génie Logiciel)
- Systèmes Embarqué & Services Numériques (Ingénieur en Système Embarqué, Ingénieur Développeur, Ingénieur en Electronique Automobile, Ingénieur Système Avionique, Ingénieur Développement d'Applications)

Association des élèves ingénieurs de l'INPT (AEINPT) ou (BDE) :

Chaque début d'année, les élèves ingénieurs de l'INPT votent pour l'élection des étudiants qui vont les représenter pendant l'année scolaire en cours.

Le Bureau des étudiants ou BDE dispose d'un budget qui permet aux étudiants d'organiser ou de participer à des activités parascolaires.

Association des lauréats de l'INPT : Horizons Telecom

Horizons Telecom (HT) est l'Association des ingénieurs lauréats de l'INPT. Cette association a pour objectif de créer un lien entre les lauréats, les élèves ingénieurs et l'environnement socio-économique. Créée en 2000, cette association compte plus de 900 membres auxquels viennent s'ajouter près de 150 membres chaque année. HT met en œuvre de nombreuses actions de soutien aux étudiants en cours de formation à l'école et conduit des études notamment en relation avec l'intégration des lauréats de l'école dans la vie active.

www.horizons-telecom.org

Campus :

L'INPT est situé dans un cadre agréable qui permet aux étudiants de mener à bien leurs activités scolaires et parascolaires. Le campus de l'INPT comprend notamment : des bâtiments de cours, une résidence, une administration, un restaurant, des équipements sportifs, un amphithéâtre...



Centre de documentation :

L'INPT dispose d'une bibliothèque riche en ouvrages et références qui permet aux étudiants d'avoir accès à une base de données importante de livres, revues et recueils de divers domaines d'intérêt. La bibliothèque est ouverte toute l'année, sauf les jours fériés selon les horaires suivants :

- Du Lundi au Vendredi : de 8h00 à 00h00.
- Le Samedi : de 9h00 à 14h00.



Salles Informatiques / Internet :

Des salles avec couverture WIFI sont mises à la disposition des étudiants, au besoin, dans le Bloc Amphi et le bâtiment B.

Une couverture wifi est également disponible au niveau des 3 résidences et de la bibliothèque.

Infirmierie :

Les étudiants bénéficient des soins médicaux et paramédicaux à titre gratuit au sein de l'infirmierie de l'école selon les horaires de consultations suivants :

- DOCTEUR : Mme RACHIDA M'BIDA
 - Lundi 12h00 à 14h00
 - Jeudi 12h00 à 14h00
- PSYCHIATRE : Mme AMALE BELKACEM
 - Mardi 14h00 à 16h00
 - Jeudi 14h00 à 16h00

- INFIRMIERE : Mme MERYEM RAMI
 - Du Lundi au Vendredi 08h00 à 16h00

Résidence⁴ :

Le campus met à la disposition des étudiants une résidence composée de 3 pavillons. La priorité du logement au sein de la résidence est donnée aux étudiants ingénieurs résidents hors la région de Rabat.

Restauration :

L'école dispose d'un restaurant qui peut servir jusqu'à 2000 repas par jour, en total respect des règles sanitaires en matière de restauration collective.

Les horaires d'ouverture sont fixés comme suit :

- Petit déjeuner : de 07h00 à 08h00 ;
- Déjeuner : de 12h00 à 14h00 ;
- Dîner : de 19h00 à 20h15 ;
- Petit déjeuner du Samedi et du Dimanche :
de 8h30 à 9h30.
- Ramadan



Cafétéria :

La cafétéria est ouverte tous les jours, de 9h00 à 22h00. Les étudiants, le personnel et les visiteurs de l'INPT ont accès aux services de la cafète dans un cadre agréable et paisible.

Réaménagée sur une superficie de 500m², la cafétéria abrite des espaces non-fumeurs et un espace TV.



Journée d'intégration des INE1

Chaque année, l'école organise, pour les nouveaux étudiants, une journée d'intégration, sous forme de team building, pendant laquelle les étudiants apprennent à se connaître, créent des affinités et se

4. Voir Règlement intérieur applicable aux résidents de l'INPT, Annexe 2

lient d'amitié. En effet, tout est mis en œuvre pour faciliter la communication et les échanges et briser la glace entre les nouveaux élèves afin de mieux vivre leur scolarité et le début de leurs années d'études. Pour ce faire, les jeux en équipes permettent grâce aux challenges à réaliser ensemble, de faire plus facilement connaissance dans un esprit de cohésion et de bonne ambiance. Ainsi les premières amitiés se nouent lors des premiers jours. L'effet de groupe joue son rôle fédérateur !

Parascolaire :

Les activités parascolaires constituent une composante importante de la vie estudiantine des élèves ingénieurs. La participation à ces activités permet aux étudiants de développer des compétences de gestion et de communication importantes pour leur épanouissement personnel.

L'administration de l'INPT encourage fortement la participation à ces activités de l'école et œuvre de manière continue à leur essor.

Clubs :

Afin de permettre aux étudiants de s'épanouir à travers les activités parascolaires, de nombreux clubs sont créés au niveau du bureau des étudiants. Parmi les clubs dont vous pouvez faire partie Le club musique, le club informatique et Télécom (organisateur des journées Nationales des Jeunes Développeurs), le comité culturel, l'english learning club, le comité Forum (Organisateur du forum GENI), club électronique et systèmes embarqués, la junior entreprise de l'INPT (A2S), club affaires sociales, Comité sport, Enactus.

Événements de l'école :

De nombreux événements sont organisés chaque année par l'école et les étudiants afin de permettre à l'INPT de rayonner dans son environnement.

Parmi les événements phares de l'école :

- Le forum GENI qui rassemble l'INPT, l'ENSIAS et l'INSEA dans un événement annuel de grande envergure qui a pour principal objectif de mettre en avant les profils formés par ces écoles.
- Les JNJD : Journées Nationales des Jeunes Développeurs. Compétitions régionales d'ENACTUS Morocco.
- L'école participe également à de nombreux concours de programmation
- ACM (Association of Computing Machinery) Open Source
- CMOS (Concours Marocain de l'Open Source)

L'école est également présente dans de nombreuses manifestations et forums professionnels aussi bien au niveau national qu'international.

NB : Afin de garantir leur réussite, les clubs souhaitant organiser des événements au sein de l'INPT sont tenus de présenter à la direction le planning annuel desdits événements.

INE Meeting :

L'INE Meeting est un événement organisé chaque année par les étudiants en collaboration avec l'Association des lauréats de l'INPT « Horizons Telecom » afin d'encourager les liens de partenariat entre l'école et ses lauréats. Cet événement est l'occasion pour les étudiants de nouer des relations avec les lauréats et de développer une vision de leur avenir sur le marché du travail.

Forum GENI :

Co-organisé par l'INPT, l'INSEA (Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée) et l'ENSIAS (l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes), le Forum des Grandes Ecoles Nationales d'Ingénieur « GENI » a lieu chaque année dans l'une des trois écoles.

Le forum GENI offre une panoplie de prestations visant à favoriser l'établissement des relations entre étudiants et entreprises notamment à travers :

- Des conférences et des tables rondes présentant les entreprises et les problématiques liées aux différents secteurs d'activité ;
- Un espace d'exposition pour les entreprises ;
- Des espaces de conseil et d'aide à la recherche d'un premier emploi.

C'est l'occasion pour les étudiants de rencontrer les entreprises qui développent ou souhaitent développer des activités digitales et de prendre connaissance des opportunités et perspectives qu'offrent les nouveaux métiers du digital.

Sport :

Pour vos activités sportives, une salle de sport est mise à votre disposition au niveau du sous-sol du bloc Amphi selon un planning préétabli ainsi que deux terrains multisports et un terrain de Football.

Excursions :

Afin de permettre à nos élèves INPTistes de se retrouver en dehors de leur environnement académique habituel, des excursions sont organisées par les élèves ingénieurs en moyenne deux fois par an.

Infos Pratiques :

Pour vos courses, le campus de Madinat Al Irfane est situé à proximité de l'INPT.

Pour vos déplacements en ville, le bus, le tramway et les taxis passent régulièrement devant le campus de l'école.

Annexe 1

REGLEMENT DES ETUDES ET DES EVALUATIONS DU CYCLE INGENIEUR DE L'INPT

Le règlement des études actuel est en cours de modification afin de se conformer au nouveau cahier de normes pédagogiques du cycle Ingénieur de 2024.

ANNEXE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU CYCLE INE CONCERNANT LES SANCTIONS DES ABSENCES NON JUSTIFIÉES

Vu la loi n° 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n° 1-00-199 du 19 Mai 2000, notamment ses articles 35 et 73 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies N° 3415.12 du 08/10/2012 (B.O. Arabe N°6105 du 3/12/2012) relatif au conseil de discipline concernant les étudiants de l'INPT ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'établissement de l'INPT, notamment ses articles 11, 13 et 31.

La présente annexe complète le règlement des études du Cycle INE en ce qui concerne les absences non justifiées.

Article 1 : L'administration doit comptabiliser les absences non justifiées des élèves INE de chaque semaine au début de la semaine suivante afin d'appliquer, le plutôt possible les sanctions qui suivent.

Article 2 : Si les absences non justifiées à tout élément de module dépassent un tiers de son volume horaire, l'élève sera interdit de passer l'examen y afférant dans la session normale et une note zéro lui sera attribuée.

Article 3 : Les sanctions suivantes sont appliquées à tout élève qui cumule des absences non justifiées, dans tous les éléments de modules d'un semestre :

1. Avertissement, si ce nombre cumulé d'absences atteint 10H ;
2. Blâme, si l'étudiant persiste dans ses absences cumulées qui atteignent 20H ;
3. Exclusion temporaire d'une semaine, sans dépasser la fin du semestre, de la résidence et la restauration, avec participation aux examens et évaluations des connaissances, sauf dans les éléments de module concernés par l'article 2, si l'étudiant persiste dans ses absences cumulées qui atteignent 30H ;
4. Exclusion temporaire de deux semaines, sans dépasser la fin du semestre, de la résidence et la restauration, avec participation aux examens et évaluations des connaissances, sauf dans les

éléments de module concernés par l'article 2, si l'étudiant persiste dans ses absences cumulées qui atteignent 60H ;

5. Exclusion temporaire de trois semaines, sans dépasser la fin du semestre, de la résidence et la restauration, avec participation aux examens et évaluations des connaissances, sauf dans les éléments de module concernés par l'article 2, si l'étudiant persiste dans ses absences cumulées qui atteignent 90H ;
6. Exclusion temporaire jusqu'à la fin de semestre de la résidence et la restauration, avec interdiction de passer les examens et les évaluations des connaissances, y compris quand ils sont programmés dans le semestre suivant, si l'étudiant persiste dans ses absences cumulées qui atteignent 120H.

Article 4 : Les deux premières sanctions précisées dans l'article 3, ci-dessus, sont prononcées directement par le Directeur de l'établissement, par délégation du conseil de discipline, les sanctions 3) à 5) sont prononcées par le Directeur de l'établissement, après avis de la commission de la vie estudiantine, par délégation du conseil de discipline, et la sanction 6) est prononcée par le conseil de discipline, sur proposition de la commission de la vie estudiantine.

Article 5 : Tout élève sanctionné par une exclusion sera privé de toute indulgence des jurys, et ses parents seront avisés.

Article 6 : Le présent règlement est adopté, sur proposition de la commission Ad Hoc de réglementation, par le conseil d'établissement réuni le 29/7/2019. Il prend effet à partir de la rentrée universitaire 2019/2020.

RÈGLEMENT DES SANCTIONS DES FRAUDES OU PLAGIATS DES INE

Vu la loi n° 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n° 1-00-199 du 19 Mai 2000, notamment son article 73 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies N°3415.12 du 08/10/2012 (B.O. Arabe N°6105 du 3/12/2012) relatif au conseil de discipline concernant les étudiants de l'INPT ;

Vu le règlement des études du cycle INE de l'INPT, notamment ses articles 35, 36 et 38.

Ce règlement a pour objet de préciser les sanctions minimales qui s'appliquent à tout élève qui commet toute fraude ou plagiat, par tout moyen, ou qui contribue à cela, et dont le cas est soumis au conseil de discipline, à l'aide d'un rapport de constatation des faits établi et signé par un ou plusieurs enseignants et/ou surveillants. Ces sanctions sont :

Article 1 : La sanction minimale applicable aux cas de fraudes ou plagiat, en plus de la note zéro, est :

- L'exclusion de l'INPT pour la période restante de l'année universitaire, avec interdiction de passer tous les examens et contrôles de connaissances durant la période d'exclusion, si les fraudes ou plagiat ont concerné tout examen ou rattrapage de S1, S3 ou S5 ;
- Ou l'exclusion de l'INPT avec interdiction d'inscription durant l'année universitaire suivante, si les fraudes ou plagiat ont concerné tout examen ou rattrapage de S2, S4 ou le PFE ;
- Ou l'exclusion définitive de l'INPT, en cas de récidive ou de recours à la violence envers les enseignants et/ou surveillants concernés, et dans le cas de non-respect de l'application des sanctions décidées.

Article 2 : Tout étudiant sanctionné en vertu de cette procédure sera privé du bénéfice éventuel de la mobilité.

Article 3 : Les parents de tout étudiant sanctionné en vertu de cette procédure seront avisés.

Article 4 : Le présent règlement est adopté, sur proposition de la commission de réglementation, par le conseil d'établissement réuni le 25/7/2018 et prend effet à compter de la rentrée universitaire 2018/2019.

RÈGLEMENT DES PROJETS DE FIN D'ÉTUDES

ANNEXE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU CYCLE D'INGÉNIEURS D'ÉTAT DE L'INSTITUT NATIONAL DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

PRÉAMBULE :

L'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT), établissement d'enseignement supérieur rattaché à l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a pour mission la formation, la recherche et l'expertise. Il est chargé, entre autres, de la formation initiale, notamment dans le cadre du cycle d'Ingénieurs d'État (INE), dans les domaines des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et disciplines connexes.

Le cycle d'Ingénieurs d'État est composé de six semestres d'études dont le sixième est réservé au Projet de Fin d'Études (PFE), sous forme d'un stage pratique, d'au moins quatre mois, au sein d'un organisme privé ou public. Ce stage a pour objectif de permettre à l'élève-ingénieur d'acquérir une expérience au sein du milieu professionnel et aux organismes d'apprécier les capacités et compétences des élèves-ingénieurs de l'INPT.

Le stage PFE a pour objet de développer chez l'élève-ingénieur l'aptitude, entre autres, à :

- S'intégrer dans un environnement professionnel.
- Avoir le sens du contact.
- Bénéficier d'une expérience professionnelle.
- Organiser son temps pour achever un travail dans un délai déterminé.
- Travailler en équipe.
- Avoir le sens de créativité.
- Rédiger un mémoire.
- Présenter les résultats atteints devant un jury.

Article 1 : Concernés et objectifs

Le PFE concerne les élèves-ingénieurs de la dernière année du Cycle INE et a lieu durant le second semestre de la troisième année. Il a pour objet de fournir un moyen pour juger l'élève-ingénieur sur son aptitude à effectuer une recherche documentaire et bibliographique relative à un sujet déterminé et en dégager l'essentiel, de résoudre des problèmes techniques et mettre en application, par une réalisation pratique, les résultats atteints.

Article 2 : Offres de PFEs

La Direction Adjointe des Stages et des Relations avec les Entreprises (DASRE) entreprend des démarches auprès des organismes et entreprises opérant dans les domaines des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et disciplines connexes pour obtenir des sujets de PFE. Certains sujets peuvent aussi être obtenus par l'intermédiaire des élèves-ingénieurs ou par des enseignants suite à leur propre démarche.

La liste des sujets des PFE est portée, par la DASRE, à la connaissance des élèves-ingénieurs par voie d'un site web dédié.

Les élèves-ingénieurs consultent régulièrement le site des offres et déclarent leurs candidatures en ligne aux offres qui les intéressent.

Tout élève-ingénieur ayant déposé son CV en vue de passer un entretien pour un stage est tenu de se présenter audit entretien selon le calendrier établi en commun accord entre l'entreprise d'accueil et la DASRE.

L'élève-ingénieur peut à tout moment retirer son CV avant un entretien. Cependant, s'il passe l'entretien et qu'il est retenu pour le stage, il est tenu de respecter cette affectation, sinon tout désistement le conduira à rechercher un autre stage par ses propres moyens.

La DASRE communique la liste des affectations des stages aux élèves-ingénieurs via le site, aux

chefs des départements et aux coordonnateurs des filières.

Article 3 : Validation du sujet du PFE

Dès qu'un élève-ingénieur obtient un accord de l'entreprise pour y effectuer son stage de PFE, il doit le valider auprès du coordonnateur de sa filière. Ce dernier pourrait éventuellement faire appel, lors de cette validation, à des enseignants spécialisés. La validation est transcrite sur un formulaire établi par la DASRE.

L'élève doit déclarer son sujet PFE, une fois validé, via la plateforme de la DASRE, en remplissant les informations nécessaires pour générer la convention de stage.

Article 4 : Encadrement des PFEs

Tout stage de PFE doit être suivi et encadré conjointement par un encadrant de l'INPT (encadrant interne) et par un encadrant externe désigné par l'organisme d'accueil.

L'encadrement interne consiste, en coordination avec L'encadrement externe, à :

- Accompagner l'élève-ingénieur depuis l'affectation du stage jusqu'à la soutenance ;
- Veiller à la meilleure mise en œuvre possible du cahier des charges du PFE ;
- Apprécier l'évolution du stage et les difficultés rencontrées ;
- Conseiller le stagiaire dans la gestion de son temps ;
- Assister le stagiaire dans la conduite du projet ;
- Présenter au stagiaire leurs remarques et/ou suggestions pour améliorer la qualité de son rapport final avant de le présenter au jury de soutenance.

Pour les besoins du suivi, l'élève-ingénieur peut être convoqué à l'INPT à tout moment, par son encadrant interne, et en cas d'absences répétées aux séances de travail d'encadrement, la DASRE doit être avisée et des sanctions disciplinaires peuvent être infligées à l'élève-ingénieur par le conseil de discipline.

Article 5 : Affectation des encadrants internes

Une fois le sujet est validé par le coordonnateur de filière, ce dernier s'oriente vers le chef du département dont relèvent les thématiques du sujet pour accord et désignation de l'encadrant.

Ce chef de Département, doit communiquer à la DASRE le nom de l'encadrant parmi les membres du département dans un délai de 7 jours, via le même formulaire établi par la DASRE pour la validation, mentionnant le nom de l'encadrant et la signature du chef de département.

Les modalités de désignation des encadrants intra-département sont fixées par chaque département.

L'affectation des enseignants de l'INPT en tant qu'encadrants de PFE, doit être faite avant le départ de l'élève-ingénieur chez l'entreprise. Les enseignants qui ont contribué à la proposition du sujet et/ou à la sélection des candidats sont prioritaires dans l'encadrement.

Le nombre minimum d'élèves-ingénieurs à encadrer pouvant être associés à chaque enseignant est fixé par le conseil des départements en tenant compte du nombre d'élèves-ingénieurs concernés, du nombre d'enseignants par département et de la spécificité du département, de façon à assurer une bonne répartition des charges entre les enseignants.

Article 6 : Convention de stage

Tout stage fera l'objet d'une convention entre l'INPT, l'entreprise ou organisme d'accueil et l'élève-ingénieur. La période, d'une durée minimale de quatre mois, et les modalités de déroulement du stage sont précisées dans la convention, notamment les exigences de la structure d'accueil ou les possibilités de rémunération et de défraiement.

Le coordonnateur de filière concerné par tout PFE contribue à la signature de sa convention.

Tout élève-ingénieur à qui un stage est affecté doit remplir le formulaire en ligne de la DASRE «formulaire de demande de convention de stage» pour obtenir la convention signée par l'INPT.

Article 7 : Déroulement du PFE.

Pendant la durée de son séjour dans l'entreprise ou organisme d'accueil, l'élève-ingénieur demeure étudiant de l'INPT. Il est soumis à la discipline de l'entreprise, notamment les horaires de travail et la confidentialité et doit respecter toutes les clauses de la convention de stage le concernant. En cas de manquement, il peut être mis fin à son stage et ceci le conduira à rechercher un autre stage par ses propres moyens. Durant son stage, l'élève-ingénieur est couvert par l'assurance de l'INPT dans la limite des garanties de cette assurance.

L'INPT ne prend en charge ni l'hébergement, ni les frais de restauration ou de déplacement des stagiaires durant leur stage. Néanmoins, l'INPT peut, si possible, assister les stagiaires dans leur recherche de logement éventuel hors de rabat.

Article 8 : Rapport du PFE

A l'issue du stage, chaque élève-ingénieur est tenu de rédiger un rapport, respectant les règles et consignes délivrées par la DASRE, qu'il soumet à l'appréciation des encadrants pour corrections éventuelles puis validation. Cette validation doit être confirmée par signature d'une fiche établie par la DASRE à cet effet. Le rapport validé est ensuite présenté au jury de soutenance, au moins huit jours avant la date de soutenance.

Certains rapports peuvent être jugés confidentiels par l'organisme d'accueil. Dans ce cas, la soutenance peut être tenue à huis clos et les exemplaires du rapport archivés par la DASRE jusqu'à l'expiration de la durée de confidentialité fixée par l'organisme d'accueil.

Article 9 : Composition du jury

À l'issue du stage, l'élève-ingénieur est tenu de passer une soutenance devant un jury composé de trois membres, au moins, comprenant les encadrants. Les autres membres peuvent être des enseignants de l'INPT et/ou des personnalités du monde professionnel ou universitaire connus par leur compétence dans le sujet du PFE.

Pour chaque jury deux membres examinateurs parmi les enseignants de l'INPT y sont affectés. Un des deux doit appartenir au département d'attache de l'encadrant et désigné par le département. Le deuxième examinateur peut appartenir à un département différent que celui de l'encadrant.

Les modalités de désignation du premier examinateur sont fixées par chaque département.

Le conseil des départements se charge de la désignation du deuxième examinateur, en respectant, tant que possible, les choix faits par les enseignants dans leur département et en assurant une bonne répartition des charges entre les enseignants.

Article 10 : Soutenance

L'autorisation de soutenance est accordée par l'encadrant interne.

Les dates des soutenances sont fixées par les jurys des soutenances, en coordination avec la DASRE. Une fiche, établie à cet effet par la DASRE, doit être signée par les membres du jury et remise par l'élève-ingénieur à la DASRE.

Le président de jury est désigné parmi les examinateurs par consensus. Il veille au bon déroulement de la soutenance, fait des arbitrages si nécessaire, participe à l'évaluation et notation du PFE et remet la fiche de notation à la DASRE.

Les soutenances de PFE peuvent exceptionnellement se dérouler par visioconférence. Les conditions de leur tenue et la procédure de leur déroulement sont fixées annuellement par le Conseil d'Établissement.

Article 11 : Notation

Chaque élève-ingénieur obtient une note individuelle de PFE (note sur 20), qu'il s'agisse d'un travail individuel ou de groupe.

La note du PFE est composée d'une note, attribuée par les encadrants à raison de 40%, tenant compte de la valeur globale du travail réalisé et d'éventuels rapports intermédiaires. Les 60% restant de la note sont attribués par le jury de soutenance à raison de 40% pour la note d'évaluation du rapport final, et

de 20% pour la note d'évaluation de la soutenance.

Les notes attribuées par le jury de soutenance sont consignées dans une fiche délivrée par la DASRE.

Article 12 : Rapport final du PFE après la soutenance.

A l'issue de la soutenance, tout élève-ingénieur est tenu de préparer une version finale de son rapport de stage, tenant compte des remarques et/ou suggestions du jury, et de remettre un exemplaire à chaque encadrant, et de déposer deux exemplaires à la reprographie qui les remettra au centre de documentation de l'INPT.

Annexe 2

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX RÉSIDENTS DE L'INPT

L'institut National des Postes et Télécommunications est un établissement d'enseignement supérieur doté d'une résidence pour assurer l'hébergement et la restauration des étudiants et stagiaires.

La vie dans la résidence est basée sur l'autodiscipline et la responsabilisation de chacun. Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles et d'organiser la vie en collectivité à la résidence de l'INPT.

L'Étudiant déclare accepter de manière expresse et sans équivoque l'intégralité des dispositions du Règlement Intérieur et les annexes y afférentes et s'engage à en respecter les termes et conditions pendant la durée de sa scolarité.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : L'administration de la résidence, placée sous l'autorité du chef de service de la résidence, est chargée de la gestion et du fonctionnement de la résidence, de ses dépendances, ainsi que du restaurant. Ce dernier veille sur l'ordre, la sécurité, le contrôle, la discipline et au respect, par les résidents, du présent règlement. Il est institué, auprès du directeur de l'INPT, un comité dénommé « comité résidence », dont la mission est d'accompagner l'administration et les étudiants afin d'assurer un cadre de vie sain et agréable au sein de la résidence.

Article 2 : Sont admis à résider à la résidence, dans la limite des places disponibles, les étudiants régulièrement inscrits dans l'une des filières de formation de l'INPT, ou tout autre étudiant ou stagiaire autorisé.

Pour être admis à la résidence des étudiants de l'INPT, les élèves sont tenus de présenter un dossier complet au service concerné, comprenant :

- Un dossier médical déposé chaque année universitaire auprès du service concerné. Le formulaire prévu à cet usage, doit être daté de moins de 3 mois,
- Une photocopie de la CIN, ou de la carte de séjour (carte d'immatriculation) pour les étudiants étrangers, 2- photos d'identité,
- Un engagement signé et légalisé de respect du règlement intérieur de la résidence. L'admission ne peut être envisagée que si l'étudiant s'est acquitté de toutes ses dettes.

Article 3 : Il est délivré à tout résident une carte strictement personnelle, valable seulement pour une année universitaire ou pour la durée du stage.

Le résident doit être en mesure de présenter sa carte à toute réquisition.

Article 4 : L'admission à la résidence ne devient définitive qu'après le versement d'une provision forfaitaire annuelle de 150 DH. La provision est remboursée au résident en fin d'année universitaire.

CHAPITRE II : HEBERGEMENT

Article 5 : Les chambres de la résidence, groupées en pavillons, sont conçues en logement partagé. Il est formellement interdit de partager sa chambre ou de la céder à une autre personne.

Article 6 : Le droit d'occupation est strictement personnel et incessible. Il cesse notamment en cas de défaut de paiement de la pension, de non-respect du règlement intérieur ou suite à une décision de l'Administration. Il est limité à la durée de l'année universitaire, à chaque fin d'année universitaire les résidents doivent impérativement libérer leur chambre, sauf prolongation pendant une partie des vacances d'été autorisée par le directeur de l'INPT.

Article 7 : Les résidents doivent, dans leur chambre, éviter tout ce qui peut troubler l'ordre ou gêner le travail de leurs collègues. Les résidents ne doivent recevoir dans leur chambre aucune personne étrangère à l'INPT. L'accès aux chambres est strictement interdit à toute personne non résidente à l'INPT.

Les visites dans les chambres des personnes de sexe opposé sont strictement interdites, aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs.

Article 8 : L'administration se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés aux chambres chaque fois que les circonstances l'exigent. Les résidents sont tenus de laisser la libre entrée de leur chambre au personnel de la résidence des élèves, au service de la sécurité, au service de la maintenance, et au service de nettoyage responsables de la bonne tenue et de l'entretien des chambres.

Article 9 : Lors de l'arrivée de chaque résident, un état de lieux et un inventaire du mobilier sont dressés contradictoirement. Au moment où celui-ci quitte la résidence, il est procédé à un examen contradictoire des locaux et du mobilier. Tous les biens mobiliers ne doivent en aucun cas être modifiés ou déplacés, sans un accord préalable de l'administration.

CHAPITRE III : RESTAURATION

ARTICLE 10 :

- L'ouverture du restaurant est régie par l'horaire suivant :
- Petit-déjeuner = DE 07H00 A 08H00

- Déjeuner = DE 12H00 A 13H30
- Dîner = DE 19H00 A 20H30
- Déjeuner du Vendredi = DE 11H00 A 13H00
- Petit-déjeuner (Samedi et Dimanche) = DE 08H00 A 09H30

Il est à signaler qu'un avis d'horaire spécial d'ouverture du restaurant durant le mois de ramadan est affiché dans les locaux de la résidence.

Article 11 : L'accès au restaurant est régi par le pointage de la carte magnétique, rechargeable auprès de la régie de l'INPT ; le montant minimum pour recharger la carte de restauration est de 100,00 DHS. L'avoir minimum de la carte est de 10,00 DHS.

Article 12 : Le service de restauration est suspendu durant les vacances universitaires. L'accès à la cuisine et à ses annexes est formellement interdit aux étudiants. Le rassemblement et les réunions des étudiants dans l'enceinte du restaurant sont strictement interdits.

CHAPITRE IV : INTERDICTIONS DIVERSES

Il est strictement interdit de :

- Cuisiner à l'intérieur des chambres.
- Utiliser des réchauds électriques et des bouteilles de gaz.
- Transférer le mobilier d'une chambre à une autre.
- Introduire des animaux dans les pavillons.
- Détériorer ou modifier les murs, les plafonds, les parquets et les portes.
- Poser aux fenêtres des plantes en pots ou tout autre objet à risque.
- Etaler le linge aux fenêtres et aux couloirs.
- Déverser les ordures et les détritiques dans tout endroit autre que les poubelles réservées à cet usage.
- Utiliser les escaliers de secours sauf en cas d'urgence.
- Installer des antennes aériennes, paraboliques ou autres dans les terrasses des pavillons, les balcons et les fenêtres des chambres.
- Causer toute nuisance sonore quel que soit son origine (poste radio, Télévision, téléphone ou PC portables ...) dans les chambres, les couloirs et la cour. D'une manière générale, le calme

doit régner dans les locaux et les occupants doivent sauvegarder d'une façon stricte la quiétude et le repos des résidents.

- Posséder et/ou consommer des boissons alcoolisées et des produits stupéfiants a l'enceinte de la Résidence.
- Procéder à tout affichage sans l'approbation de l'administration de la Résidence.
- Exercer toute sorte d'activité commerciale au sein de la Résidence.
- Laisser les robinets d'amenée d'eau chaude ou froide ouverts. Toute fuite d'eau, même minime, doit être immédiatement signalée au responsable de la résidence.
- Laisser la lumière allumée dans les chambre, et les appareils électriques branchés, en cas d'absence.
- De procéder à une action scandaleuse pouvant causer un préjudice matériel ou moral à la résidence ou à l'un de ses membres est incompatible avec la qualité de résident.
- Fumer dans les locaux de la résidence (loi n91/15° relative à l'interdiction de fumer.)

Cette liste n'est, toutefois pas limitative. La direction de l'INPT est habilitée à prendre toute mesure susceptible de maintenir l'ordre et la discipline au sein de l'INPT.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Sont considérées comme infractions disciplinaires, outre les interdictions citées précédemment dans le présent règlement :

- Le manquement de respect envers le personnel
- Le vandalisme
- La sous location
- Le défaut de paiement des redevances d'hébergement
- Le comportement ou actes commis par les invites

Par conséquent, le respect et la politesse sont exigées envers le personnel (responsable de la résidence, agents de l'Administration, cuisiniers, serveurs, concierge, gardiens et femmes de chambres...).

La responsabilité de l'Administration de l'INPT ne saurait être engagée en cas de vol commis dans les pavillons de la résidence.

Article 14 : Les résidents ont à leur disposition une infirmerie au sein du campus de l'INPT pour

prodiguer les premiers soins, ainsi qu'un médecin pour les consultations, orientations et conseils sanitaires, L'infirmierie doit être avisée à temps de toute maladie contagieuse ou accident grave.

En cas de maladie grave ou contagieuse nécessitant l'éloignement, le résident devra produire, à son retour, un certificat médical attestant que son état ne présente plus de contre-indication à la vie en collectivité.

Article 15 : Toute infraction au présent règlement intérieur peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion provisoire, voire définitive du résident. Ces sanctions sont prononcées par le conseil de discipline de l'INPT.

Article 16 : Le présent Règlement Intérieur est complété, en cas de besoin, par des notes de service ou tout autre règlement spécifique établi par la Direction de l'INPT. Ces documents seront considérés comme des annexes au présent règlement intérieur et applicables dans les mêmes conditions. Chaque résident doit s'engager sans réserve, à se conformer au règlement ainsi qu'à toute modification susceptible de lui être apportée

ANNEXE 3

Programme du cycle Ingénieurs de l'INPT

Filière Cyber Sécurité Et Confiance Numérique

Coordonnatrice : Mme. Aafaf OUADDAH

Premier Année - Semestre 1	
Mathématiques pour l'ingénieur I	Systèmes d'exploitation
Réseaux de données	Bases des télécoms IoT
Architecture et microprocesseurs	Compétences digitales : programmation et bases de données
Langues étrangères	
Premier Année - Semestre 2	
Mathématiques pour ingénieur ii	Administration et sécurité systèmes
Réseaux et sécurité	Développement logiciel
projet développement	L'ingénieur et diversité culturelle
Langues étrangères	
Deuxième Année - Semestre 3	
Cryptographie appliquée et sécurité réseaux	Virtualisation et cloud
Devops et BigData	Programmation avancée
Compétences de management	
Langues étrangères	
Deuxième Année - Semestre 4	
IPV6 et réseaux émergents	Sécurité des applications web et services
Fiabilité et confiance dans les environnements distribués	Sécurité formelle et SOC
Projet de recherche et ingénierie	Compétences en intelligence artificielle
Langues étrangères	
Troisième Année - Semestre 5	
Architecture et sécurité des environnements complexes	Gestion des identités et d'accès et référentiels d'audit
Cryptographie avancée et investigation	Gouvernance, risque et conformité (GRC)
Séminaires et formations au certifications	Compétences de vie et de carrière
Langues étrangères	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Ingénierie des Systèmes Ubiquitaires et Distribués – Cloud et IoT

Coordonnateur : M. Abdeslam EN-NOUAARY

Premier Année - Semestre 1	
Mathématiques appliquées I	Algorithmes et programmation
Architectures matérielles et systèmes d'exploitation	Bases de télécommunications
Projet et ateliers I	Powerskills en digital
Langues étrangères I	
Premier Année - Semestre 2	
Mathématiques appliquées II	Base de données et algorithmique
Réseaux et interconnexions	Systèmes et sécurité
Projet et ateliers II	Powerskills en arts et cultures
Langues étrangères II	
Deuxième Année - Semestre 3	
Virtualisation et sécurité	Bases de données NoSQL et middlewares
WSN et IoT	Réseaux mobiles et sécurité
Projet et ateliers III	Powerskills de gestion de projets et entreprises
Langues étrangères III	
Deuxième Année - Semestre 4	
DevOps et SOA	Cloud computing
IoT et sécurité	ML et Data
Projet et ateliers IV	Powerskills en vie et développement personnel
Langues étrangères IV	
Troisième Année - Semestre 5	
Overlay Networking et monitoring	Développement cloud et sécurité
Traitement et analytique du BigData	R&D et séminaires
Projet et ateliers V	Powerskills en IA
Langues étrangères V	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Ingénierie des Technologies de l'Information et de Communication Intelligentes

Coordonnateur : M. Ahmed EL KHADIMI

Premier Année - Semestre 1	
Informatique de Base	Processus et Optimisation
Outils de simulation et filtrage	Bases TI
Bases des Réseaux	Français et Anglais
Premier Année - Semestre 2	
POO et Bases de données	Apprentissage et Optimisation
Communication et Traitement de l'Information Visuelle	Réseaux Télécoms
Projet Découverte	L'ingénieur et diversité culturelle
Français et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 3	
Apprentissage et Big-Data	Communication Numérique Avancées
Réseaux et Communications Mobiles	Réseaux IP & Modélisation
Projet Développement	Management Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 4	
Virtualisation et Sécurité	Réseaux Mobiles
Services Télécoms	Mobiquité
Projet Innovation	IA Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 5	
Sécurité et BlockChain	Internet des Objet (IoT)
Standards et Technologies 5G	Module au choix : Plates-forme Smart-ICT
Projet SMART ICT	Career Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Ingénierie logicielle avancée pour les services numériques

Coordonnateur : M. Driss ALLAKI

Premier Année - Semestre 1	
Mathématiques et Algorithmique I	Programmation Orientée Objet
Architecture des Ordinateurs et Systèmes d'Exploitation	Réseaux Informatiques et Télécommunications
Protocoles Réseau et sécurité	Développement Web et Bases de données
Langues et Techniques de Communication I	
Premier Année - Semestre 2	
Mathématiques et Algorithmique II	Conception Orientée Objet et Bases de Données Avancées
Système d'exploitation Linux	Système d'Exploitation Linux et Algorithmique Répartie
UX/UI et Informatique Visuelle	Projets Développement Agilité
Langues et Techniques de Communication II	
Deuxième Année - Semestre 3	
Compilation et Paradigmes de Programmation	Design Patterns et Test Logiciel
Développement Web et Mobile I	Architecture Logicielle et APIs
Conteneurisation et DevOps	Machine Learning et Systèmes Décisionnels
Langues étrangères I	
Deuxième Année - Semestre 4	
Développement Web et Mobile II	Systèmes Distribués et cloud
Sécurité Logicielle	Big Data et IoT
Projet d'Ingénierie et d'innovation	Management de projets d'entreprises
Langues étrangères II	
Troisième Année - Semestre 5	
Ingénierie Dirigée par les Modèles	Intégration et Urbanisation des SI
Architecture et Développement pour le Cloud	Blockchain et DeepLearning
Transformation Digitale et Référentiels SI	Droit compétences professionnelles
Langues étrangères III	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Innovation et AMOA

Coordonnateur : M. Mourad OUBRICH

Premier Année - Semestre 1	
Algorithmique et programmation	Techniques quantitatives de gestion 1
Fundamentals of data science	Base de données
Langages de programmation	Digital skills
Français et Anglais	
Premier Année - Semestre 2	
Réseaux et administration systèmes	Fondamentaux des systèmes de décision
Techniques quantitatives de gestion II	Conception orientée objet et base de données semi structurées
Méthodes d'analyse et prévisions	L'ingénieur et diversité culturelle
Français et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 3	
Cloud Computing & virtualisation	Qualité logicielle
Big Data	Architecture of service plateforme
Techniques quantitatives de gestion III	IA Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 4	
Outils ERP	Sécurité informatique
Intelligence stratégique	Secure web and mobile development
Modélisation économique et financière	Management Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 5	
Fintech	Analytics
CRM	Alignement stratégique du SI
Systèmes de décision avancées	Carrer Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Sciences de Données

Coordonnateur : M. Amine BAINA

Premier Année - Semestre 1	
Outils mathématiques pour l'optimisation	Algorithmique et Programmation
Systèmes et réseaux informatiques	Mathématiques pour les data sciences
Bases de données	Digital Skills
Français et Anglais	
Premier Année - Semestre 2	
Modélisation et Statistiques	Informatique fondamentale
Ingénierie des systèmes et réseaux	Développement et data science avec Python
Algorithmique et programmation 2	L'ingénieur et diversité culturelle
Français et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 3	
Modèles statistiques multivariés	Programmation avancée
Virtualisation, cloud computing et architectures distribuées	Management de la sécurité informatique
Machine learning & Data Mining	Management Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Deuxième Année - Semestre 4	
Fondements Big Data	Text mining, Systèmes décisionnels, et géographiques
Systèmes intelligents et Deep Learning	Traitement de Données Multimédia
Challenges Énigmes algorithmiques et data science	IA Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 5	
Big data et bases de données NoSQL avancées	Développement avancé d'applications mobiles et Web
Apprentissage avancé, applications et compétitions Data	Infrastructure as code et management de centres de données
Applications intelligentes et ML Op	Career Skills
Espagnol/Allemand et Anglais	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Filière Systèmes Embarqués et Services Numériques

Coordonnateur : M. Oussama EL ISSATI

Premier Année - Semestre 1	
Electronique de Base	Traitement de l'Information
Microprocesseurs et Microcontrôleurs	Systèmes d'exploitation et Réseaux
Information et bases de données	Algorithmique et Programmation
Langues étrangères I	
Premier Année - Semestre 2	
Développement Logiciel	Systèmes Embarqués et Temps Réel
Circuits Programmables	Electronique Analogique et Mixtes
Electronique Rapide et RF	L'ingénieur et diversité culturelle
Langues étrangères II	
Deuxième Année - Semestre 3	
Acquisition, Traitement et Stockage de Données	Filtres et Traitement Numérique sur FPGA
Systèmes sur Puces et DSP	Systèmes et Commande Numériques
Interfaces	Intelligence Artificielle Skills
Langues étrangères III	
Deuxième Année - Semestre 4	
Internet of Things	Sécurité Logicielle
Sécurité Matérielle et IA	Systèmes Avancés
Projets d'Ingénierie et d'Initiation à la Recherche	Management Skills
Langues étrangères IV	
Troisième Année - Semestre 5	
Sécurité des Systèmes Embarqués	Supervision Industrielle et Qualité des Systèmes Embarqués
Module au Choix	Projet d'innovation
Préparation à l'insertion professionnelle	Career Skills
Langues étrangères V	
Troisième Année - Semestre 6	
Projet de Fin d'Etudes (PFE)	

Contacts utiles

Directeur	M. Ahmed TAMTAOUI / tamtaoui@inpt.ac.ma Tél : (212) 0537 77 30 77 / 05 38 00 27 01 Fax : (212) 0537 77 30 44
Secrétariat Général	M. Abdelmajid HOUNAIN / hounain@inpt.ac.ma Tél : (212) 537 67 10 37 / 538 00 27 14
Directeur Adjoint des études	M. Mohammed DAHCHOUR / dahchour@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 28 22
Directeur Adjoint de la Recherche	M. Ahmed TAMTAOUI / tamtaoui@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 27 50
Directeur Adjoint de la Formation Continue	Mme. Nawal MOUMEN / m.moumen@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 27 70
Directeur Adjoint des Stages et Relations Entreprises (PI)	M. Ahmed KENSI / kensi@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 28 60
Service de la Communication	Mme. Leila KARRAKCHOU / karrakchou@inpt.ac.ma Tél : (212) 0538 00 27 74 / Fax: (212) 0537 77 30 44
Relations Internationales	Mme. Nacima BENOMAR / nacima@inpt.ac.ma Tél : (212) 0538 00 27 62 / Fax: (212) 0537 77 30 44
Coordonnateur de filière : Ingénierie logicielle avancée pour les services numériques	M. Driss ALLAKI / d.allaki@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 28 02
Coordonnateur de filière : Ingénierie des Systèmes Ubiquitaires et Distribués – Cloud et IoT (SUD)	M. Abdeslam EN-NOUAARY / abdeslam@inpt.ac.ma Tél : +212 538 00 28 29
Coordonnatrice de filière : Cybersécurité et Confiance Numérique	M. Aafaf OUADDAH / ouaddah@inpt.ac.ma Tél : +212 5 38 00 28 12
Coordonnateur de filière : Ingénierie des Technologies de l'Information et de Communication Intelligentes	M. Ahmed ELKHADIMI / elkhadimi@inpt.ac.ma Tél : +212 538 00 27 53
Coordonnateur de filière : Sciences de Données	M. Amine BAINA / baina@inpt.ac.ma Tél : +212 538 00 28 47

Coordonnateur de filière : Systèmes Embranchés et Services Numériques	M. Oussama EL ISSATI / elissati@inpt.ac.ma Tél : +212 538 00 28 54
Coordonnateur de filière : Innovation et AMOA	M. Mourad OUBRICH / oubrich@inpt.ac.ma Tél : +212 538 00 28 32
Service Documentation	M. Youssef BOURAHIM / bourahim@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 27 54
Service Scolarité	M. Ahmed KENSI / a.kensi@inpt.ac.ma Tél : (212)538 002 860
Infirmierie	Mme Meryem Rami / rami@inpt.ac.ma Tél : (212) 538 00 27 18